

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/11036  
21 octobre 1973  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
RUSSE

Etats-Unis d'Amérique et Union des Républiques socialistes  
soviétiques : projet de résolution

Le Conseil de sécurité

1. Demande à toutes les parties aux présents combats de cesser le feu et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement, 12 heures au plus tard après le moment de l'adoption de la présente décision, dans les positions qu'elles occupent maintenant;
2. Demande aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans toutes ses parties;
3. Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.